

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoir(s) :
- Votants : 14
- Date de convocation : 28 mars 2026
- Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-DELPUECH-GALTIER-GARNIERGEOFFROY-TEIXEIRA-BERNARD-JOUVEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT
- Pouvoirs : /
- Secrétaire : Martine TEIXEIRA

Délibération N° 2026/18

Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE VOIRIE DE NEXON

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L 2121-21, L 2121-33, L 5211-7, L 5211-8, L 5721-1 et L 5721-2 du C.G.C.T

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire, a procédé, à la désignation des délégués auprès du Syndicat de Voirie de Nexon.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Sont désignés :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur Alain DELPUECH
 - Monsieur Régis DESBORDES
- Délégués suppléants :
 - Monsieur Alexis AGOT
 - Monsieur Guillaume CHAREIX

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 03 avril 2026

La secrétaire,

Martine TEIXEIRA

La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

La Maire,

Karine BRUNEAU

